

E.S.S. JUDO VILLETTE DE VIENNE

257A Chemin du Molaret – 38200 Villette de Vienne

☎ 06.23.17.00.77

Club officiel de la F.F.J.D.A. – n° agrément : 13 38 038 0

Villette-de-Vienne,
Le 16 juin 2016

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les horaires des activités du Judo Club pour la saison 2016/2017 sont disponibles.

Les heures de permanences prévues pour les inscriptions auront lieu **au dojo de 18h à 19h00 aux dates suivantes :**

- Vendredi 2 Septembre (forum des associations) – 18h
- Mercredi 7 Septembre – 18h à 19h
- Vendredi 9 Septembre – 18h à 19h

Les cours débuteront le lundi 5 septembre 2016

Pour toute inscription, merci de nous fournir les documents suivants :

- ✓ Un certificat médical (pour tous) **ET** le tampon du médecin à l'endroit prévu sur le passeport pour les enfants qui en possède déjà un (enfants nés à partir de 2005).
- ✓ Une Attestation d'Assurance scolaire / extra-scolaire pour les enfants nés en 2011 et 2012
- ✓ La fiche d'inscription remplie et signée
- ✓ Le montant des adhésions (licence/assurance + cotisations + frais administratifs) : Possibilité de payer en 3 fois
- ✓ + 8 € (frais de passeport) pour les enfants nés en 2006 (Benjamins 1)

ATTENTION : A partir du 12 septembre, les licenciés actuels qui ne seront pas réinscrits ne seront plus prioritaires.

PAIEMENT EN 3 FOIS

Année	Cotisation annuelle	Encaissement fin septembre	Encaissement fin décembre	Encaissement fin mars
2012	155	55	50	50
2011	155	55	50	50
2010	165	55	55	55
2009	180	70	55	55
2008	190	70	60	60
2007	190	70	60	60
2003- 2004 2005- 2006	195	75	60	60
2002 et avant (2 cours)	210	80	70	60
Prix étudiant post-bac (1 cours)	140	60	40	40
Judo Self Défense	195	75	65	55

Une réduction de 10 € sera accordée pour chaque **adhésion supplémentaire Judo/Self défense** à partir de la 2^{ème} adhésion par famille.

Comptant sur la présence de tous,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Philippe MAGNE
Président